



Préavis municipal n°08/25

Relatif au dispositif de financement 2026 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Dans le cadre des dispositifs de financement fédéraux et cantonaux concernant la mise à niveau des infrastructures routières forestières (dessertes forestières) destinées à l'exploitation des bois, la Municipalité souhaite continuer l'effort réalisé dès 2019 et saisir les opportunités de pouvoir encore disposer de subventions pour mettre en œuvre la suite des travaux déjà entrepris sur le réseau des routes forestières desservant autant notre patrimoine sylvicole que pastoral.

2 Contexte général

Ce préavis fait suite aux préavis 03/19, 17/19, 09/23 et 11/24 et s'inscrit dans la continuité des décisions du Conseil communal du 20 mars 2019, du 12 décembre 2019, du 12 décembre 2023 et du 12 décembre 2024. Les éléments techniques ne sont pas repris car il s'agit de la continuité du projet mis en œuvre ces dernières années.

La Municipalité s'est fixé l'objectif de continuer les efforts entrepris pour la réfection de nos 39 kilomètres de chemins forestiers et alpestres.

Les subventions cantonales et fédérales sont encore disponibles et la Municipalité a anticipé sa demande par le dépôt d'une requête de subventionnement. (Cf. annexe).

2.1 Synthèse des travaux réalisés dans le cadre des projets subventionnés

Les travaux réalisés dans le cadre des dispositions des budgets et des préavis cités plus haut ont permis de réaliser d'importants travaux de réfection nécessaires au maintien du réseau des routes forestières et sylvopastorales. A ce jour, nous avons pu réaliser l'entretien périodique de 20.8 kilomètres. Il est évident que sans les subventions ainsi que les prélèvements sur le fonds affecté à la forêt ces travaux n'auraient pas pu être réalisés. Les travaux 2025 sont en cours de réalisation.

Chemin	Longueur (m)	Année	Montant TTC	Subvention	solde	Financement	Amortissement	Remarques
Rte des Montagnes Plattets -Chanélaz	1166	2004	45 000	-	45 000	Budget	non	montant non consolidé
Bois du Peney	520	2008	24 858	-	24 858	Budget	non	montant non consolidé
La Glente / partiel	400	2012	30 000	-	30 000	Budget	non	montant non consolidé
Combe de Begnins	330	2018	33 119	-	33 119	Budget	non	Intempérie
Frasses - Pessette	2125	2019	327 572	229 300	98 272	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Rte Montagnes Pessette- La Bassine	5500	2019	132 284	92 599	39 685	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Boucle de La Bassine	1200	2019	63 524	44 467	19 057	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Les Pralets	1904	2020	129 688	90 775	38 913	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Rte Montagnes Bugnonet - Pessette	1900	2021	66 129	48 122	18 007	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Rte des Montagnes (virage camping)	110	2022	7 845	-	7 845	budget	non	
Mondion	2000	2021-2022	47 900	34 887	13 013	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Bois du Peney	2200	2024	124 552	87 187	37 366	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Liaison Essert chevalier avec Le Vaud	150	2024	11 597	8 118	3 479	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Chemin du planey (en cours)	1 290	2025	105 731	74 012	31 719	Fonds forestier	non	Programme subventionné
	20 795.00		1 149 799	709 466	440 332			

2.2 Travaux planifiés en 2026

Priorisation

En 2018 la Municipalité, en collaboration avec le garde forestier, M. Amaury Annen, avait établi une priorisation des mesures découlant du concept de desserte de 2019 à 2032 ce qui coïncide avec la validité du plan de gestion. Cette priorisation a été mise à jour en fonction des subventions maximales réservées par le Canton, la Municipalité a décidé de prioriser la réfection d'un chemin, soit :

Chemins	Type de travaux	Fonction
Chemin du Crot	Entretien périodique et adaptation	Forêt et accès chalet
Chemin des Gorges de Moinsel	Entretien périodique (partie goudronnée)	Forêt

3 Objet du préavis

A la vue des éléments mis en évidence, la Municipalité propose au Conseil communal :

- de prendre acte de l'inscription au budget des montants relatifs à ce projet,
- d'accorder l'autorisation de prélever les montants nécessaires sur le fonds de la forêt multifonctionnelle au bilan de la Commune.

La proposition de financement des travaux est la suivante :

Budget 2026		
	Charges	Revenus
82000.3145.01 Entretien routes forestières (projet subventionné)	168'000	
82000.4631.00 Subvention cantonale		117'600
82000.4511.00 Prélèvement sur fonds de réserve		50'400
TOTAL	168'000	168'000

Effets sur le bilan de la commune et état du fonds de la forêt multifonctionnelle :

	9281.02 Fonds « arbres-habitats »	Variation	
Bilan 2024	329'817,62		
Bilan 2025 non consolidé	293'817,62	-36'000	Prélèvement 2025 (préavis 11.24)
Bilan 2026 non consolidé	243'417,62	-50'400	Prélèvement 2026 (préavis 08.25)

Remarque : avec le passage à MCH2, le compte au bilan 9281.02 se trouvera désormais sous 291006.

Ce mode de financement n'a pas d'influence sur l'équilibre du ménage communal, puisque les charges sont couvertes d'une part par les subventions cantonales et d'autre part par le prélèvement sur le fonds de réserve affecté pour la forêt.

Utilisation du fonds de la forêt multifonctionnelle

Selon le règlement ad hoc validé par le législatif communal selon le préavis n°7/17 du 19.10.2017 validé à l'unanimité par le Conseil en date du 14 décembre 2017 et les dispositions des articles 2, 3 et 5, la Municipalité requiert au Conseil communal de pouvoir utiliser le fonds pour :

1. Assurer les liquidités pour la réalisation des travaux ceci afin d'éviter de passer par l'emprunt,
2. Prélever le montant de 50'400 CHF pour financer les coûts résiduels de cette opération.

4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n° 08/25 relatif aux dessertes forestières,
Vu le rapport de la Commission Forêts et Alpages,
Vu le rapport de la Commission des finances,
Ouï les conclusions des rapports des Commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. de prendre acte de l'inscription au budget 2026 du montant de CHF 168'000 aux charges sur le compte 82000.3145.01 « entretien des routes forestières (projet subventionné) »,
2. de prendre acte de l'inscription au budget 2026 du montant de CHF 117'600 aux revenus sur le compte 82000.4631.00 « subventions cantonales »,
3. d'utiliser le compte bancaire 9102.02 « BCV Compte fonds forestier » à l'actif du bilan pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,
4. de prendre acte de l'inscription au budget 2026 du montant de CHF 50'400 aux revenus sur le compte 82000.4511.00 « prélèvement sur fonds de réserve » pour prélever ce montant sur le fond de la forêt multifonctionnelle, compte du bilan n° 9281.02 « Fonds arbres-habitats multifonctionnel ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 novembre 2025, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité :



Le Syndic :

Denis Currat

Le Secrétaire municipal :

Sacha Vuadens

Annexes :

- 1) Les requêtes de subventionnement formulées par la Commune au Canton
- 2) Synthèse des entretiens périodiques des chemins forestiers Bassins 2003-2025

Municipal répondant : M. André Dunand